

**DOSSIER MODELISE DE DEMANDE DE FINANCEMENT
ELABORE CONJOINTEMENT PAR LE CSOEC ET LES BANQUES
POPULAIRES**

- La signature électronique obligatoire de l'expert-comptable sécurisera la banque dans le cadre de l'assurance modérée de l'expert-comptable.
- Le dossier de demande de financement sera transmis en ligne à l'interlocuteur de la Banque Populaire.
- La banque reste seule décisionnaire de l'octroi du crédit et devra répondre dans un délai de 15 jours.
- En cas de refus du prêt, les motivations seront transmises.

Pour les experts-comptables :

Veillez prendre connaissance du dossier complet sur www.experts-comptables.fr/csoec/RENTREE-2011-des-tensions-de-tresorerie-les-Experts-Comptables-vous-accompagnent

Le dossier de demande de financement se compose de six volets :

1- Détermination des besoins à financer et du plan de financement envisagé :

Pour les experts-comptables consultation du dossier complet sur www.experts-comptables.fr/csoec/RENTREE-2011-des-tensions-de-tresorerie-les-Experts-Comptables-vous-accompagnent

2- Hypothèses de travail des prévisionnels pour fonder l'assurance modérée

3- Prévisions d'exploitation BIC et IS sur 2 ans avec un rappel des deux dernières années (comptes annuels) :

Pour les experts-comptables consultation du dossier complet sur www.experts-comptables.fr/csoec/RENTREE-2011-des-tensions-de-tresorerie-les-Experts-Comptables-vous-accompagnent

4- Prévisions d'exploitation BNC sur 2 ans avec un rappel des deux dernières années (comptes annuels) :

Pour les experts-comptables consultation du dossier complet sur www.experts-comptables.fr/csoec/RENTREE-2011-des-tensions-de-tresorerie-les-Experts-Comptables-vous-accompagnent

5- Détermination de la capacité d'autofinancement prévisionnelle affectable au remboursement de l'emprunt sollicité

6- Prévisions de trésorerie : optionnel

Pour les experts-comptables consultation du dossier complet sur www.experts-comptables.fr/csoec/RENTREE-2011-des-tensions-de-tresorerie-les-Experts-Comptables-vous-accompagnent

HYPOTHESES DE TRAVAIL DES PREVISIONNELS POUR FONDER L'ASSURANCE MODEREE ¹

Hypothèses de travail ²	
1 - Justification des variations de chiffre d'affaires si elles sont significatives par rapport aux comptes annuels précédents	<input type="text"/>
2 - Chiffre d'affaires par effectif et commentaire par rapport à la moyenne du secteur	<input type="text"/>
3 - Marge : faire un rappel de l'historique (3 ans) et justifier les variations éventuelles	<input type="text"/>
4 - Frais fixes : commentaires si variations significatives (destinés à préciser nature et évolution)	<input type="text"/>
5 - Commentaires sur la politique de rémunération du chef d'entreprise	<input type="text"/>
6 - Commentaires sur les prévisions de résultats (par rapport aux comptes annuels précédents)	<input type="text"/>

¹ Pour les documents prévisionnels, l'expert-comptable donne une assurance modérée exprimée sous une forme négative sur la cohérence des prévisions par rapport aux hypothèses de travail retenues par l'entreprise, ce qui constitue un apport réel en termes de crédibilité des prévisions élaborées par les dirigeants de l'entreprise.

**DETERMINATION DE LA CAF PREVISIONNELLE AFFECTABLE
AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT SOLLICITE**

Détermination de la C.A.F. (Capacité d'Auto Financement) affectable au remboursement de l'emprunt sollicité			
		n+1	n+2
	Résultat net prévisionnel		
+	Dotations aux amortissements et aux provisions		
-	Reprise d'amortissements et de provisions		
+	Valeur nette comptable des Immobilisations cédées		
-	Prix de cession des Immobilisations		
=	Capacité d'Autofinancement (CAF)		
-	Remboursement en capital des emprunts souscrits antérieurement		
-	Remboursement des plans de règlement éventuellement en vigueur (fiscaux, sociaux ...)		
-	Nouveaux investissements devant être autofinancés		
-	Prélèvements du dirigeant si entreprise individuelle (non déjà déduits du résultat de l'exercice)		
-	Variation du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice (1) ou		
+	Variation du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice (1)		
+	Prix de cession des Immobilisations		
=	Capacité d'Autofinancement Prévisionnelle affectable au remboursement de l'emprunt sollicité		
	DOIT ETRE EGALE OU SUPERIEURE A		
=	Remboursement en capital de l'emprunt sollicité		
	<i>(1) à renseigner si variation significative notamment en cas de forte évolution du CA</i>		